



Saint-Étienne du Grès

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20251210-DEL-2025-95-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025

République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Céline CASTELLS – Jacques JODAR – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUI – Christiane BOYER – Denis ARNOUX - Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Gérard BLANC – Séverine GANGA – Philippe REYNAUD

Pouvoirs donnés : Aurélie ISNARD à Céline CASTELLS
Audrey ALLEMAND à Claude SANCHEZ
Catherine VERAN à Gérard GALLE

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GALLE

Délibération n° 2025-95 : : Demande de subvention dans le cadre de la Mission Patrimoine

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ UNITED a pour objectif de contribuer à la sauvegarde du patrimoine français en péril.

Les nouvelles conditions d'éligibilité permettent à ce jour à la Commune de présenter un dossier de candidature afin d'espérer collecter des financements supplémentaires pour la réhabilitation de la chapelle Notre Dame du Château.

Il est donc proposé de solliciter une demande de subvention auprès de la Mission Patrimoine d'un montant de 106 000 € selon le plan de financement suivant :

Sur la base d'un budget prévisionnel de 1 000 000 € HT



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20251210-DEL-2025-95-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025

Etat (DRAC)	300 000 €
Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur	80 000 €
Conseil Départemental - CD13	100 000 €
Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles	114 000 €
Fondation du Crédit Agricole	15 000 €
Fondation du Patrimoine	50 000 €
Mécénat - dons directs	50 000 €
Financement participatif Fondation du Patrimoine	135 000 €
Autofinancement Commune	50 000 €
Mission Patrimoine	106 000 €

Un règlement doit être signé et produit à l'appui de la candidature.

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 18 suffrages exprimés,

SOLLICITE une subvention dans le cadre de la Mission Patrimoine d'un montant de selon le plan de financement suivant :



SAINTE-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20251210-DEL-2025-95-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025

Etat (DRAC)	300 000 €
Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur	80 000 €
Conseil Départemental - CD13	100 000 €
Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles	114 000 €
Fondation du Crédit Agricole	15 000 €
Fondation du Patrimoine	50 000 €
Mécénat - dons directs	50 000 €
Financement participatif Fondation du Patrimoine	135 000 €
Autofinancement Commune	50 000 €
Mission Patrimoine	106 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement correspondant à l'appui du dossier de candidature.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.


Le Maire
Jean MANGION



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».